

Comité Social d'Administration Local Seconde convocation du 28 décembre 2023

« I'm a poor lonesesome cowboy… »

Le Comité Social d'Administration Local (CSAL) était reconvoqué ce jeudi 28 décembre, suite au vote unanime « CONTRE » de l'ensemble des organisations syndicales, concernant le projet de règlement intérieur du CSAL, lors de la réunion du 19 décembre.

En l'absence de Madame la Directrice Départementale, la présidence était assurée par Monsieur Peilloux. Le quorum n'était pas nécessaire dans le cadre de cette reconvocation. Seule l'UNSA était présente.

Évidemment, la proposition de règlement intérieur présentée par la Direction était exactement la même que précédemment. Les nombreuses propositions de modifications présentées par les représentants du personnel n'ont aucunement été prises en compte.

C'est donc le document d'origine qui a été soumis au vote :

UNSA: Contre

Solidaires, FO, CGT, CFDT: Absents

Monsieur Peilloux a ensuite proposé de voter sur la transmission à la Direction générale des propositions formulées par les organisations syndicales.

Sans vouloir faire de l'ingérence vis-à-vis des demandes qui n'émanaient pas de l'UNSA DGFiP 22, nous avons accepté la proposition de voter « en bloc » pour que toutes les demandes soient remontées à la DG, avant la parution de la circulaire sur le fonctionnement des CSAL.

UNSA: Pour

Solidaires, FO, CGT, CFDT: Absents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clôturé la séance.

Le prochain CSAL est convoqué le 11 janvier 2024 avec à l'ordre du jour :

- 1- Débat sur la programmation des travaux du CSAL
- 2- Déclinaison départementale de l'exercice emploi 2024 (pour avis)
- 3- Modification des horaires d'ouverture des services de la DDFiP des Côtes d'Armor (pour avis)
- 4- Le SIP de demain (pour information)

Nous profitons de ce compte-rendu pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Vous trouverez en pièce jointe le bulletin d'adhésion 2024 de l'UNSA DGFiP. C'est le moment de prendre une bonne résolution!



